



Lundi 6 novembre 2017 pendant 2 heures, **FO Pénitentiaire** a été entendue par l'Inspection Générale de la Justice sur une mission d'enquête portant sur le bilan des ERIS. Bientôt 15 années d'existence depuis leur création, c'est avec fierté et détermination que nous avons porté les revendications des collègues qui exercent au quotidien cette mission d'élite. Par cet entretien, il nous a été indiqué qu'aucun fantasme ne saurait être nourri en ce qui concerne l'éventualité d'une disparition ou dissolution des ERIS. Alors même que les prérogatives et missions ont évolué, chacun s'accorde à reconnaître leur efficacité et leur utilité dans le contexte sécuritaire actuel des établissements pénitentiaires et l'augmentation exponentielle de la violence régnante.

Depuis 2007, année à partir de laquelle les effectifs et l'organigramme de référence des ERIS ont été revus et corrigés, certaines bases se sont vues privées de moyens en personnels, à tel point qu'à ce jour, l'exemple est donné sur 26 personnels manquants, corps et grades confondus, à la base ERIS de Paris. De plus, après retour d'expérience **FO Pénitentiaire** souhaite que les ERIS ne soient plus rattachées à leur DISP d'affectation mais placés directement sous l'égide de la DAP. Nous avons expliqué la frilosité et l'absurdité de certaines décisions ubuesques au gré et au bon vouloir de certains DI en citant des exemples qui se sont manifestés cette année avec l'emploi et l'utilisation des ERIS qui suscitent de vives interrogations en termes d'efficacité et compétence territoriale !...

Dans cette même mesure, **FO Pénitentiaire** a rappelé l'importance d'uniformiser les pratiques et le champ d'intervention des ERIS sur le plan national. Il est important que les ERIS, comme tous corps d'élite, disposent d'un budget indépendant annuel et que les dotations et achats ne soient pas au desiderata des DISP.

**FO Pénitentiaire** a par ailleurs insisté l'ouverture de discussions pour une reconnaissance statutaire et indemnitaire associée à une mesure de fidélisation des personnels affectés à cette mission. Les ERIS sont confrontées comme de nombreux établissements ou services au turnover important des personnels. Rien n'est fait pour l'instant pour les maintenir durablement dans une ERIS dont on sait d'avance la difficulté à maintenir une pérennité certaine. Autant de raisons qui soutiennent une des revendications phare en faveur des collègues ERIS, la mise en place d'une prime spéciale de port d'armes.

**FO Pénitentiaire** a dénoncé aussi le sentiment d'abandon par nos autorités de tutelle en ce qui concerne l'insalubrité et les conditions d'exercice et d'hébergement dans certaines bases ERIS.

De plus, **FO Pénitentiaire** a mis l'accent sur le renouvellement des habilitations des agents et la réflexion à mener sur des passerelles offertes aux agents lorsqu'ils quittent une ERIS, considérant qu'il est important de ne pas « jeter » pour ainsi dire les collègues après quelques années de bons et loyaux services et par conséquent valoriser l'expérience acquise. Nous avons souligné aussi l'utilité à développer la formation initiale et continue de « négociateurs » lors d'incidents extrêmement graves tels que ceux que nous avons dénombré depuis de nombreux mois et notamment lors de prises d'otage, tout comme le recrutement, la formation et le suivi des THP (tireurs haute précision). Ces deux fonctions doivent être priorisées avec des moyens logistiques adaptés semblables à ceux affectés aux FSI. **FO Pénitentiaire** a exprimé son souhait de voir des équipes cynophiles intégrées aux ERIS et de les développer à l'ensemble des bases ERIS, avec constitution d'une équipe assortie de chiens de défense.

Enfin, **FO Pénitentiaire** n'a pas oublié non plus la situation sensible et subie par l'ensemble de nos compatriotes sur les établissements de l'Outre-mer où il demeure toujours et encore l'absence d'une ERIS alors même qu'elle pourrait être créée sur le département de l'île de la Réunion avec l'existence de 3 établissements.

**LE SNP-FO CONTINUERA A SE BATTRE  
POUR QUE LE PROFESSIONNALISME ET L'UTILITE  
DES ERIS SOIENT RECONNUS !!!**

Paris, le 10 novembre 2017  
**FO Pénitentiaire**